

L'Hon. William Hourigan

a/s de Gowling WLG (Canada) LLP
1 First Canadian Place, 100 King Street West, Bureau 1600
Toronto (Ontario)
M5X 1G5

23 avril 2026

Chers chefs de police, commissaire Carrique et présidents de commission,

Je vous écris en ma qualité d'inspecteur nommé par l'inspecteur général des services policiers, Ryan Teschner, en vertu de l'art. 111 de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* (« LSCSP »), afin de vous informer que j'entreprends une inspection sectorielle des services de police et des commissions de services policiers dans tout l'Ontario, axée sur l'intégrité policière et la lutte contre la corruption.

La présente lettre vise à présenter l'inspection et à en décrire la portée et les objectifs. Un avis d'inspection officiel comprenant des renseignements détaillés sur la méthodologie, les échéances et les attentes en matière de participation suivra au cours des prochaines semaines. Vous trouverez ci-joint le mandat établi par l'inspecteur général Teschner, qui énonce l'ensemble du mandat et les paramètres de l'inspection.

En guise de présentation, j'ai passé plusieurs dizaines d'années à travailler dans le système de justice de l'Ontario et du Canada, plus récemment comme juge de la Cour d'appel de l'Ontario. Pendant mon mandat à la Cour d'appel, j'ai agi à titre de commissaire d'enquête en Ontario et mené une enquête pour le gouvernement de l'Alberta en vertu de la *Loi sur la police* de cette province.

Je suis aidé par Sandra Barton et Adam Bazak de Gowling WLG, qui agiront à titre d'avocat principal et d'avocat principal associé, avec l'appui d'une petite équipe d'avocats plaidants de Gowling WLG. Mme Barton et M. Bazak seront tous deux nommés inspecteurs par l'inspecteur général en vertu de la LSCSP. Preston Lim, l'un des avocats qui a travaillé avec moi sur l'enquête pour le gouvernement de l'Alberta, sera aussi nommé inspecteur. Nous aborderons ce travail avec rigueur, en nous concentrant sur la question de savoir si les systèmes conçus pour protéger l'intégrité policière fonctionnent comme prévu, et en aidant les officiers de police et les membres civils à offrir des services de qualité élevée pour assurer la sécurité des collectivités partout en Ontario.

But et nature de l'inspection

Je tiens tout d'abord à souligner que cette inspection est de nature organisationnelle ou institutionnelle, et qu'elle examinera les questions de lutte contre la corruption et d'intégrité liées aux services de police et aux commissions, en tant qu'acteurs organisationnels du système de police de l'Ontario. Cette inspection n'est pas une enquête sur la conduite d'un officier ou d'un

membre civil. Comme l'a prévu l'inspecteur général Teschner, cette inspection sera centrée sur le système et sur l'avenir, et vise à renforcer les cadres institutionnels qui appuient l'intégrité de la police partout en Ontario. L'inspection n'entravera aucun processus judiciaire en cours et visera à ne pas créer de processus redondant avec les instances quasi judiciaires ou réglementaires.

Dans le cadre de cette inspection, l'équipe d'inspection devra :

1. déterminer comment les services de police et les commissions de services policiers répondent aux attentes législatives et réglementaires au moyen de pratiques de gouvernance, de surveillance et opérationnelles portant sur l'intégrité, la responsabilisation et la confiance du public; et
2. examiner la façon dont les services de police et les commissions de services policiers conçoivent, mettent en œuvre et supervisent les cadres institutionnels et les pratiques opérationnelles qui appuient l'intégrité policière et atténuent les risques de corruption.

Thèmes de l'inspection

Conformément au mandat, l'inspection sera organisée autour de cinq thématiques, bien qu'une certaine souplesse soit prévue pour examiner d'autres questions au besoin :

1. supervision et étendue des responsabilités, y compris la formation et les pratiques qui permettent de cerner et de gérer rapidement les risques liés à l'intégrité;
2. présélection et vérification des antécédents des officiers et des membres civils au moment du recrutement et tout au long de leur carrière, y compris pendant l'évolution vers des rôles à risque élevé;
3. accès aux bases de données et aux systèmes d'information de la police, y compris les autorisations, les contrôles, la surveillance et l'application du principe du droit d'accès minimal;
4. gestion des preuves et des biens, y compris les mesures de protection et les contrôles liés à la chaîne de possession; et,
5. consommation de substances et aptitude au travail, en mettant l'accent sur le dépistage précoce, l'évaluation fondée sur des données probantes et les soutiens qui préservent la confiance du public et le bien-être des membres.

Pour tous ces thèmes, l'inspection tiendra compte des tendances systémiques, des ententes de gouvernance et de surveillance et de la viabilité des pratiques au fil du temps, plutôt que des incidents isolés ou des comportements individuels.

Ces thèmes seront évalués en se référant à la LSCSP et aux règlements adoptés en vertu de la LSCSP. L'inspection peut également s'appuyer sur les pratiques exemplaires reconnues en matière d'intégrité des services de police et du secteur public.

Notre objectif est d'évaluer les pratiques opérationnelles et de gouvernance, de cerner les points forts et les risques, et d'élaborer des observations fondées sur des données probantes qui contribuent à l'amélioration de tout le secteur et au renforcement de la confiance du public envers les services de police. À cette fin, l'équipe d'inspection se concentre actuellement sur la conception de la méthodologie de notre examen, et sur l'établissement d'une compréhension de base des cadres, des pratiques et des considérations sectorielles existants en Ontario et, s'il y a lieu, dans d'autres administrations. Comme vous le savez, une fois l'inspection terminée, je suis tenu de soumettre mes rapports sur les constatations à l'inspecteur général Teschner, afin qu'il puisse déterminer s'il y a lieu de donner des directives contraignantes et, le cas échéant, lesquelles seraient nécessaires pour donner suite à mes conclusions.

Coopération et participation

Votre collaboration et votre participation sont essentielles à l'efficacité de cette inspection. Je sais qu'une inspection de cette ampleur exigera du temps et des ressources de votre service et de votre commission. Mon équipe et moi nous engageons à effectuer ce travail de manière équitable, respectueuse et collaborative, afin de minimiser les perturbations dans vos activités, tout en assurant un processus rigoureux et crédible. Nous collaborerons avec vous pour coordonner le calendrier et simplifier les demandes d'information dans la mesure du possible.

Étapes suivantes

Au cours des prochaines semaines, un membre de mon équipe communiquera avec votre bureau pour organiser une première réunion de présentation. L'objectif de cette réunion sera de présenter l'approche suivie pour l'inspection, de discuter des aspects logistiques et de répondre à vos premières questions. À la suite de cette réunion, vous recevrez un avis d'inspection officiel définissant :

- l'ampleur précise de la participation de votre service;
- la méthodologie et le processus d'inspection;
- les échéances et les principaux jalons;
- les attentes relatives à la production et à l'accès aux documents; et
- les protocoles de confidentialité et de traitement de l'information.

Aucune action n'est requise de votre part pour le moment.

Mot de la fin

Mon équipe et moi sommes déterminés à aborder ce travail de manière équitable, respectueuse et collaborative, en nous fondant sur la compétence légale et le mandat établis par l'inspecteur général, et étant guidés par un intérêt commun, celui de renforcer la confiance du public dans les services de police en Ontario.

Je vous remercie à l'avance pour votre collaboration et celle de votre service dans le cadre de cette inspection. D'autres renseignements seront communiqués lorsque la méthodologie de l'inspection et le plan de participation seront finalisés.

Veillez agréer mes sincères salutations,

L'honorable Inspecteur William Hourigan